

Liste des renseignements devant accompagner la demande. Cette liste doit être révisée et signée par un urbaniste/agent d'aménagement avant la soumission de la demande.

DÉROGATIONS, DÉCISION RELATIVES À LA COMPATIBILITÉ, PERMIS TEMPORAIRES ET USAGES ASSUJETTIS À DES CONDITIONS

- 1. Description détaillée précisant les raisons de la demande ou de l'approbation;
- 2. Adresse municipale de la propriété en question. L'indiquer ici aussi : _____ ;
- 3. Numéro d'identification de la parcelle (NID) de la propriété en question. L'indiquer ici aussi : _____ ;
- 4. Nom et adresse du (des) propriétaire(s) inscrit(s). L'indiquer ici aussi : _____ ;
- 5. Nom et adresse du représentant autre que le(s) propriétaire(s). Dans le cas où un représentant/demandeur agirait pour le(s) propriétaire(s) du terrain, le(s) propriétaire(s) du terrain doit remplir et signer un formulaire de *Déclaration du propriétaire foncier* (Formulaire URBPLAN-FRM-003 Déclaration du propriétaire foncier);
- 6. Description de l'usage existant et projeté de la propriété;
- 7. Plan du site, préparé à l'échelle, incluant l'information applicable suivante : aire et dimensions du terrain; tracé des bâtiments existants et proposés y compris les cages d'escalier et rampes d'accès, et leur marge de recul; emplacement général des bâtiments sur les lots adjacents; servitudes et emprises; méthode de drainage de surface, plans ou cours d'eau sur le terrain et en périphérie; emplacement des voies d'accès et des aires de stationnement et de chargement, emplacement et détails de tout enseigne et éclairage extérieur ainsi que la végétation existante et l'aménagement paysager proposé;
- 8. Les plans de construction n'ont pas à être les plans officiels d'exécution mais doivent toutefois être à l'échelle et présenter le concept du projet en incluant les plans d'étage et les dessins de façade. Les plans d'étage doivent inclure la superficie ainsi que la fonction ou la fonction prévue de chaque pièce. Les dessins de façade doivent démontrer l'emplacement des portes et des fenêtres, le type de matériaux qui serviront au revêtement et à la toiture, la hauteur des murs et la hauteur globale du bâtiment;
- 9. La date provisoire de l'achèvement des travaux;
- 10. Toute autre information ou documentation exigée par l'agent d'aménagement, selon le cas :
 - copie du *Permis de modification des cours d'eau* du ministère de l'Environnement;
 - copie du *certificat de retrait* du ministère des Transports;
 - copie du certificat pour fosse septique du ministère de la Santé et Mieux-être
 - copie de *l'étude d'impact sur l'environnement* ou autre rapport ou évaluation environnementale;
 - copie d'une étude hydrologique;
 - étude d'impact de circulation;
 - information topographique/coupe et remblai;
 - autre.

La description de la demande sur le formulaire URBPLAN-FRM-001 *Demande d'urbanisme et de modification présentée au CCU* et la présente liste de renseignements URBPLAN-FRM-002 ont été examinées avec le demandeur, qui a été avisé des renseignements devant accompagner sa demande, comme indiqué ci-dessus. Même si la Ville fait tous les efforts pour déterminer quels renseignements seront nécessaires, le demandeur comprend que des renseignements supplémentaires pourraient être requis plus tard pour traiter la demande.

Signature du demandeur / mandataire

Date

Signature du planificateur ou de l'agent de développement

Date

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous :

Ville de Moncton – Service d'urbanisme
655, rue Main, Moncton NB E1C 1E8
Tél. : (506) 853-3533 Télécopieur : (506) 856-4357